

Les zones d'ombre de l'affaire Ruddy Alexis

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

7 décembre 2012



L'acquittement de Rudy Alexis par le jury de la Cour d'Assises de Basse-Terre ne met pas fin à l'affaire Bino. D'abord parce qu'il y aura un nouveau procès. Le Procureur général ayant décidé de faire appel de la décision du jury. Mais aussi parce que ce procès n'a pas réussi à faire toute la lumière sur ce qui s'est vraiment passé Boulevard Légitimus un certain soir du 17 février 2009.

Les circonstances du meurtre sont exceptionnelles. La Guadeloupe vit entre émeutes et marches du LKP qui rassemblent chaque jour quelques milliers de convertis. L'activité économique est arrêtée. Quelques jours plus tard le LKP envahira à Basse-Terre les locaux du Conseil général. La Guadeloupe retient son souffle. La presse dans sa grande majorité n'est pas loin de chavirer. Nous vivons des moments historiques. La population semble portée par un seul mot d'ordre : halte à la pwofitasyon. La mort de Jacques Bino après avoir fait courir toutes les rumeurs y compris

l'implication de barbouzes dans ce meurtre constituera tout de même un tournant dans les événements de 2009. La mort du syndicaliste à qui les organisations qui forment le LKP rendent toutes, les hommages, va quelque peu calmer les ardeurs. Les négociations qui se nouent entre, d'une part, l'État, la Région, le Département, le LKP et les organisations syndicales d'autre part, avancent lentement. Mais la fièvre est déjà tombée. Les négociations vont déboucher sur l'accord Bino, du nom de la victime du 17 février au soir. Les investigations menées par la police sont enclenchées. Le temps social, syndical mais aussi politique - même si beaucoup ne veulent pas l'admettre - laisse place au temps judiciaire. Bino est alors encore dans toutes les têtes, mais désormais, c'est l'affaire Alexis qui tient la rampe.



Le 17 février 2009, la Guadeloupe vit entre marches du LKP... et émeutes.



| **Une partie de l'opinion s'est rangée du côté de la défense**

Avant même le début du procès la défense avait déjà marqué de nombreux points. Tous les journaux radio télé, ou presque, avaient répété en chœur que les deux condamnations inscrites au casier judiciaire de Ruddy Alexis n'avaient jamais existé. Aux yeux de l'opinion cela fait cafouillis. Or Alexis a été condamné à quatre reprises, une fois pour vol avec violence, une autre fois il aurait tiré sur son frère. Vieille affaire a rétorqué la défense. Alexis se serait depuis racheté une conduite. Les témoignages de ses parents le présentant comme un homme sérieux, " carré " dira son père, ont été répétés en boucle. Les incidents provoqués par les témoins qui se débinent ont fini par jeter un vrai doute dans l'esprit des jurés. Or, dit-on le doute doit profiter à l'accusé.

| **La thèse du ministère public**

L'ancien procureur de la République avait annoncé des balles de même calibre.

Le temps judiciaire commence mal pour la police et le parquet. Le premier suspect interpellé dans cette affaire est un étudiant. Il sera vite relâché ayant fourni un alibi en béton. Ce n'est que huit jours plus tard que la piste Alexis sera examinée.

Selon le ministère public, Ruddy Alexis aurait reçu un SMS l'invitant à venir chauffer encore un peu plus le climat social. En fin de journée du fameux 17 février, six individus auraient quitté leur domicile dans deux voitures différentes pour se rendre sur le théâtre des événements. Ruddy Alexis était au volant de sa saxo blanche. Il sort de Petit-Bourg où il vit avec son amie. Lors des interrogatoires quatre de ces garçons vont admettre qu'ils étaient venus là pour en découdre et en profiter. Deux d'entre eux disent être partis se changer rue Henry-IV. Quant à Ruddy Alexis, il aurait enfilé une tenue de camouflage. Lors des interrogatoires quatre de ces témoins disent l'avoir vu. À l'audience ils ne seront plus que trois. Le 4e s'est rétracté. Toujours selon l'enquête et le ministère public 4 copains d'Alexis l'auraient vu avec une arme et une cartouchière tirer sur le magasin Match. Mais là encore un des témoins

va se rétracter. Toujours selon l'enquête, à proximité du magasin Match on trouve un étui de cartouche. Les analyses balistiques concluent que la balle tirée sur le magasin l'a été avec le fusil qui a tué Bino. La thèse du ministère public est la suivante : ***Ruddy Alexis aurait quitté le boulevard Légitimus en direction de l'avenue Gagarine et se serait agenouillé pour tirer.*** Deux témoins l'auraient vu un dénommé Forbin et un autre dont le nom est Zénon. Ces deux-là vont confirmer leur thèse jusqu'au bout. Ces deux témoignages recoupent d'autres émanant des habitants du quartier qui disent avoir vu un individu à genoux. Par ailleurs, lors de l'enquête et au cours d'une perquisition qui n'a lieu que 8 jours après le drame, les policiers retrouvent dans le jardin du suspect plusieurs dizaines de munitions de la même marque. Des balles, mais pas du même calibre, comme le procureur de Pointe-à-Pitre de l'époque l'avait dans un premier temps annoncé. On découvre aussi chez Ruddy Alexis des gants et un foulard. Lorsque les policiers viennent interroger Alexis, il prend la fuite et se réfugie au siège de la CTU. Là paraît-il, les cadres du syndicat lui conseillent de se rendre. Il est placé tout de suite en garde à vue. Au début il nie avoir été sur les lieux. Il dit être resté chez lui regarder la télévision. Sa compagne confirme dans un premier temps avant d'avouer qu'elle n'avait pas dit vrai et qu'elle s'était trompée. Lors du procès, la thèse du ministère public n'a pas résisté aux envolées lyriques de la défense encouragée chaque jour par des défections de témoins. Les faits que le ministère public présentait comme tangibles n'ont pas été véritablement analysés lors des audiences, vite balayés par la défense. Celle-ci ayant bien senti où se situait la faille du ministère public.

■ Qui écrira la véritable histoire ?

Rudy Alexis acquitté remercie ses avocats.

Le procureur de la République ayant fait appel de la décision de la Cour d'Assises de Basse-Terre, appel et non pourvoi en cassation, la chambre criminelle de la Cour de cassation fera rejuger l'affaire. La Chambre peut tout aussi bien décider de la faire rejuger à Basse-Terre ou encore ailleurs, histoire de dépayser le procès. Cela peut être en Martinique, en Guyane ou même par une Cour d'Assises de l'Hexagone. Cette fois le jury sera composé de 9 membres et non de six.